Cinquante-septième année. - N ° 219 A Lundi 13 et mardi 14 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 514

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20230211. *Date de parution :* 2 novembre 2023.
Annonce numéro : 484. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

949 833 131 RCS Toulouse.
DOMOS CONSEIL.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : GUY HOQUET L'IMMOBILIER.
Adresse : 213, Avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 30000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Activités d'agence immobilière, achat et vente d'immeubles, propriétés, fonds de commerce, droit au bail à titre d'intermédiaire, transactions, location simple, expertises et promotion immobilière..
Adresse : 213, Avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse.
Précédent propriétaire : 452 769 441 RCS Toulouse. **BIEN A TOIT.**
Date de commencement d'activité : 27 septembre 2023.
Publication légale : Lopinion.com *du* 3 octobre 2023.
Oppositions : Pour la validité à l'adresse du fonds cédé 213 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse et pour la correspondance à l'office notarial de Me Charles Brenac notaire rédacteur de l'acte de cession, dénommé FBM NOTAIRES sis 2 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse..
Commentaires : Acte Authentique en date du 27/09/2023. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 213 Avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE. Adresse du nouveau propriétaire : 213 Avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..